

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-098 - Finances – Décision modificative n°1 du budget principal
exercice 2023**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	55
Ne prend pas part au vote	0
Votants	55
Abstention	0
Suffrage exprimés	55
Majorité absolue	28
Pour	55
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO

M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND

M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN

Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD
Mme Sophie BERTHOLIER
M. Thomas IANZ
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

Références juridiques :

- **Délibération n°2023-051 du conseil communautaire du 30 mars 2023**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 20 juin 2023.

Par délibération n°2023-051 en date du 30 mars 2023, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2023, avec reprise du résultat de l'exercice 2022.

Il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°1 afin d'une part de prendre en compte les notifications de dotations et de fiscalité, d'autre part de ce fait d'ajuster certaines lignes budgétaires.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 687 939 € et en section d'investissement à un montant de 773 567 €.

Budget Principal							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	- €	70		Produits des services	30 000,00 €
					70631	Entrées piscine (ajustement suite décalage travaux)	30 000,00 €
012		Charges de personnel et frais assimilés	- €	73		Impôts et taxes	501 656,00 €
					73111	Impôts directs locaux	132 033,00 €
					73112	CVAE	- 3 640 600,00 €
					73113	TASCOM	3 782,00 €
					73114	IFER	17 818,00 €
					7382	Fraction de TVA (compensation TH)	1 058,00 €
					7388	Autres taxes diverses (compensation CVAE)	3 987 565,00 €
014		Atténuations de produits	93 332,00 €	74		Dotations, subventions et participations	156 283,00 €
	739221	FNGIR	- 18 555,00 €		74124	Dotation d'intercommunalité	6 604,00 €
	7398	Reversements de fiscalité	111 887,00 €		74126	Dotation de compensation	66 822,00 €
					74833	Allocation compensatrice CFE	81 560,00 €
					74834	Allocation compensatrice TFB	1 297,00 €
67		Charges exceptionnelles	900,00 €				
	678	Autres charges exceptionnelles	900,00 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement			94 232,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			687 939,00 €
023		Virement à la section d'investissement	593 707,00 €				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			593 707,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
TOTAL			687 939,00 €	TOTAL			687 939,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
204		Subventions d'équipement versées	505 000,00 €	13		Subventions d'investissement	179 860,00 €
	20422	Subvention au CRDMA / Chapelle Vaudoué	5 000,00 €		1311	Etat/Fonds vert : rénovation piscine (notifié)	169 360,00 €
	2041642	Subvention exceptionnelle BA Port plaisance	500 000,00 €		1311	ADEME : Etude géothermie (notifié)	5 250,00 €
					1312	Région : Etude géothermie (notifié)	5 250,00 €
21		Immobilisations corporelles	268 567,00 €				
	21738	Constructions	268 567,00 €				
Total des dépenses réelles d'investissement			773 567,00 €	Total des recettes réelles d'investissement			179 860,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	593 707,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			- €	Total des recettes d'ordre d'investissement			593 707,00 €
TOTAL			773 567,00 €	TOTAL			773 567,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal, jointe, de l'exercice 2023 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget principal, jointe, de l'exercice 2023 ;
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,

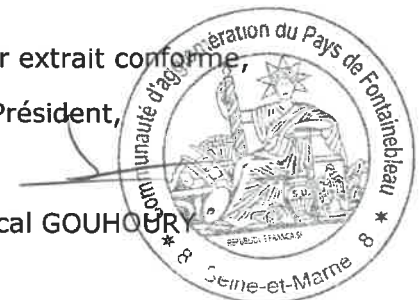
Christian BOURNERY

Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023
Notification le - 5 JUIL. 2023
AR Préfecture 077-200072346-

Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du Préfet de la Région Île-de-France, par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20230705-2023-098-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20230705-2023-098-DE
Date de réception préfecture : 05/07/2023